

**CONDITIONS GENERALES DE VENTE  
ET DE DELIVRANCE DES DROITS D'ENTREE**

**Art 1 - Préambule**

Les présentes conditions générales de vente font l'objet d'un affichage à l'entrée de l'établissement. Elles sont annexées à l'ensemble des contrats d'abonnement. Tout titulaire d'un droit d'entrée est réputé avoir pris connaissance et avoir accepté l'ensemble des conditions générales de vente, et ce préalablement à tout achat dudit droit d'entrée quel qu'il soit.

Les présentes conditions générales de vente sont amenées à évoluer à tout moment. Leur application entrera alors en vigueur à compter de leur affichage et mise en ligne. Toute modification s'applique aux contrats d'abonnement conclus postérieurement à cette modification. La vente et l'accès au centre NUNGESSER sont interdits à tout enfant de moins de 10 ans non accompagné d'une personne majeure. L'espace bien-être est interdit au moins de 18 ans. L'espace forme est interdit au moins de 16 ans.

**Art 2 - Caractéristiques des produits vendus**

**A. CATEGORIE « ENTREES »**

ENTREE UNITAIRE				PASS DE 10 ENTREES		
UNITAIRE	FAMILLE*	BIEN-ETRE (Unitaire et duo)	JOURNEE DECOUVERTE	EVENEMENTIEL	ESPACE AQUATIQUE	ESPACE BIEN-ETRE
Accès libre à l'espace aquatique		Accès libre aux espaces aquatique et bien-être	Accès libre aux espaces aquatique, bien-être et forme. Accès aux activités Basic** et Premium**	Accès à un événement identifié	Accès libre à l'espace aquatique	Accès libre aux espaces aquatique et bien-être
Ticket vendu à l'unité					Le pass est nominatif mais peut être utilisé dans le même temps par le titulaire de la carte accompagné de personnes de son entourage	
Mineurs / majeurs		Majeurs		Selon événementiel	Mineurs / majeurs	Majeurs
Valable uniquement le jour de l'achat				Valable le jour de l'événement	Les entrées peuvent être utilisées en une seule fois ou de manière échelonnée sur 1 an à compter du jour de l'achat (ni reprise, ni report, ni échange)	

\*2 adultes + 2 enfants ou 1 adulte + 3 enfants

\*\* cours sur réservation - accès sous réserve de disponibilité de places

**B. CATEGORIE « PASS ACTIVITES »**

SEANCE	PASS 10 SEANCES	STAGE NATATION	APPRENTISSAGE LUDINAGE	ACADEMIE SUR SAVOIR NAGER - LUDINAGE	ACADEMIE SUR SAVOIR NAGER - LUDIMANIA
Accès aux activités BASIC** ou PREMIUM**  BB nageurs	Accès aux activités BASIC** ou PREMIUM**  BB nageurs	5 séances	1 séance hebdomadaire	1 séance hebdomadaire + accès illimité à l'espace aquatique (de septembre à août)	1 séance hebdomadaire + accès illimité à l'espace aquatique (de septembre à août)
Inscription obligatoire					
Séance vendue à l'unité		Pass nominatif et personnel			
Accès aux activités sur inscription Accès sous réserve de disponibilité de places Dès 16 ans à l'exception de l'activité AGOA, à partir de 18 ans			Accès sur inscription Obligatoire Mineurs		
Valable uniquement le jour de l'achat	Valable 1 an à partir de la date d'achat.	Pendant les vacances scolaires	De septembre à juillet Hors vacances scolaires		
	Toute séance non utilisée dans ce délai sera perdue (ni reprise ni reportée ni échangée)				

\*\* cours sur réservation - accès sous réserve de disponibilité de places

**C. CATEGORIE « ABONNEMENTS »**

LUDIBOO	CLASSIC	ESSENTIAL**	EXCELLENCE**	OPTION BIEN-ÊTRE	DOMIN'O	DOMIN'O + ACTIVITES BASIC**	DOMIN'O + ACTIVITES PREMIUM**
Accès illimité à l'espace aquatique*	Accès illimité aux espaces aquatique et forme  Accès aux activités "Basic"	Accès illimité aux espaces aquatique et forme  Accès aux activités "Basic" et "Premium"	Accès illimité à l'espace bien-être (implique la souscription à un abonnement Classic, Essential ou Excellence)	Accès illimité à l'espace aquatique toute l'année  Accès à 1 séance hebdomadaire DOMIN'O de septembre à juillet	Formule DOMIN'O Accès illimité aux espaces bien être et forme toute l'année Accès aux activités « Basic »	Formule DOMIN'O + ACTIVITES BASIC  Accès aux activités « Premium »	
Annuel	Mensuel ou Annuel						
Début du contrat à compter de la date de souscription - Pas de reconduction tacite pour les abonnements annuels							
Mineurs	Accès à partir de 16 ans			Réservé aux personnes majeures			
Abonnement nominatif, personnel et non cessible							

\* les enfants de moins de 10 ans doivent obligatoirement être accompagnés d'une personne majeure

\*\* la direction se réserve le droit d'annuler vos réservations dès lors que vous n'honorez pas 3 activités sans annulation au préalable.

## D. SPECIFICITES PLONGEE

SNORKELING	BAPTEME/ PACK DECOUVERTE	NIVEAU 1	PLONGEE ACCOMPAGNEE	PLONGEE AUTONOME	INITIATION A L'APNEE	PA12	STAGE PLONGEE	PASS ANNUEL ENFANT/ ADULTE AVEC FORMATION	PASS ANNUEL APNEE / AUTONOME
Accès à partir de 12 ans	Accès à partir de 8 ans	Accès à partir de 12 ans sur dérogation	Accès à partir de 12 ans	Accès à partir de 18 ans	Accès à partir de 16 ans	Accès à partir de 18 ans	Accès à partir de 8 ans	Accès à partir de 8 ans / à partir de 18 ans	Accès à partir 16 ans / 18 ans
Prestation vendue à l'unité	Prestation vendue à l'unité et 2 plongées supplémentaires pour le pack	6 séances hors vacances scolaires	Prestation vendue à l'unité valable le jour de l'achat / par 10 entrées : valable 1 an le jour de l'achat		Prestation vendue à l'unité valable le jour de l'achat	5 séances hors vacances scolaires	5 séances	1 séance hebdo	1 séance hebdo durant la formation + 2 séances hebdo après validation du PA12
Valable uniquement le jour de l'achat	Valable 1 an le jour de l'achat	Toute séance non utilisée dans le délai imparti sera perdue (ni reprise, ni report, ni échange)							
Mineurs / Majeurs (Autorisation parentale obligatoire pour les mineurs)									
Prestation proposée durant les vacances scolaires	Prestation proposée toute l'année						Durant les vacances scolaires	De septembre à juin – hors vacances scolaires	De septembre à juin
Sur réservation		Sur réservation/ inscription uniquement à raison d'un cours par semaine				Sur réservation		Sur réservation/ inscription uniquement A raison d'un cours par semaine	
Certificat médical non obligatoire		Certificat médical obligatoire. Achat en sus licence et carte FFESSM	Certificat médical non obligatoire Présentation de la carte de niveau pour la plongée autonome			Certificat médical obligatoire. Achat en sus licence et carte FFESSM			

Pour les Formations et Pass Annuels, achat en sus de la Licence FFESSM + Carte de niveau + Livret passeport avec carnet de plongée  
Location de fosse possible selon les disponibilités (paiement différé accepté)

## E. CATEGORIE « ANNIVERSAIRE »

Des anniversaires peuvent être organisés les mercredis au sein du centre aquatique NUNGESSER pour les enfants âgés de 7 à 12 ans. Un tarif forfaitaire de la prestation est prévu pour un nombre de 10 invités pour l'espace aquatique. Au-delà, un supplément est appliqué par invité supplémentaire dans la limite de 13 enfants maximum pour les anniversaires dans l'espace aquatique.

Un accompagnateur majeur peut être présent pendant l'événement (en dehors de la zone aquatique). Réservation et paiement directement auprès de l'accueil du centre.

Dans le cas où l'utilisateur souhaiterait procéder à l'annulation de l'événement, celle-ci fera l'objet d'un remboursement uniquement sous forme d'avoir si elle est effectuée dans un délai minimum de 72h avant la date de la réservation de l'événement. Dans le cas contraire, aucun remboursement ne pourra avoir lieu.

### Art 3 - Modalités d'achat et conditions d'achat

Excepté pour l'acquisition de contremarques « CE », la vente des prestations de l'article 2 sont commercialisées directement à l'accueil du complexe aquatique NUNGESSER par un employé.

Aucune transaction ne pourra s'opérer par d'autre personne que l'agent situé à l'accueil. Les titres acquis dans d'autres circonstances sont susceptibles d'être refusés lors de l'entrée de NUNGESSER.

En cas de caution pour le support d'accès (bracelet ou carte), celle-ci est reversée à restitution du support d'accès. Les frais d'adhésion ne seront pas pris en compte pour le calcul du remboursement.

L'achat d'entrée « événementielle » peut être soumis à une pré-réservation. Celle-ci sera prise en compte uniquement au moment du paiement. La non-utilisation d'une entrée « événementielle » n'ouvre en aucun droit à demande de remboursement ou de contrepartie.

La réservation des activités doit être effectuée directement à l'accueil du complexe ou sur notre site internet [www.centreaquatiquenungesser.fr](http://www.centreaquatiquenungesser.fr) ou sur [moncentreaquatique.com](http://moncentreaquatique.com), dans la limite des places disponibles.

Les entrées, pass activités ainsi que les abonnements paiement comptant peuvent faire l'objet d'un « bon cadeau » acheté sous forme de contremarque nominative à la caisse de NUNGESSER où celle-ci sera ensuite échangée par le porteur du bon contre le titre d'entrée définitif.

### Art 4 - Horaires d'ouverture et cas de fermeture du centre

L'accès aux différents espaces est possible suivant les horaires d'ouverture affichés à l'entrée de l'établissement et indiquées sur le site internet. Les horaires sont susceptibles d'être modifiés à tout moment, les abonnés en sont informés préalablement par voie d'affichage dans le centre.

Chaque contrat conclu tient compte des périodes d'arrêt technique réglementaire, des jours de fermeture suivants : 1er janvier, 1er mai et 24, 25 et 31 décembre ainsi que des 5 jours de fermeture pour mise à disposition de l'établissement en vue de l'organisation de compétitions.

L'établissement pourra exceptionnellement être fermé ou l'accès à certains de ses équipements empêchés, afin de procéder à des travaux d'entretien ou réparations. L'établissement avertira ses usagers au plus tard 48 heures à l'avance, sauf en cas d'urgence ou force majeure.

## **Art 5 - Modification d'option en cours de contrat**

Pour les contrats d'abonnement flexible, l'abonné a la possibilité de modifier son abonnement. Une demande devra être effectuée auprès d'un agent d'accueil du centre. Cette modification entrera en vigueur à compter :

- A partir du 1<sup>er</sup> jour du mois suivant la demande
- Du 2<sup>e</sup> mois suivant la demande : si la demande est faite à compter du 15 du mois.

## **Art 6 - Tarifs**

Les prix pratiqués sont affichés à l'accueil de NUNGESSER en euros et toutes taxes comprises. Ils sont également consultables sur le site internet [www.centreaquatiquenungesser.fr](http://www.centreaquatiquenungesser.fr).

Ils sont, à tout moment, susceptibles de modification par la direction de NUNGESSER et entrent en vigueur à compter de leur affichage.

Toute modification s'applique aux contrats d'abonnements conclus postérieurement à son entrée en vigueur.

Dans le cas d'un abonnement flexible, les modifications tarifaires s'appliquent en cours de contrat. Les abonnés seront informés de cette modification 2 mois avant leur entrée en vigueur. L'abonné souhaitant refuser cette modification devra envoyer une lettre recommandée avec accusé de réception 30 jours avant la date de modification. Ce refus entraîne la résiliation automatique du contrat d'abonnement flexible à la fin du mois suivant la date de notification du refus. À défaut, les nouveaux tarifs s'appliqueront.

Toute offre nécessitant un bracelet d'accès en silicone (hors bracelet jetable) ou une carte d'accès imposera une caution de 5 euros, celle-ci sera rendue à la restitution du support d'accès auprès de l'accueil du centre.

Toute demande de remplacement du bracelet ou de la carte (en cas de perte, vol ou dégradation) viendra immédiatement annuler la caution précédente et fera l'objet d'une nouvelle caution de 5,00 €.

Des frais d'adhésion de 29 € s'appliquent à la souscription d'abonnement CLASSIC, ESSENTIAL, EXCELLENCE avec ou sans option BIEN-ÊTRE.

Le bénéfice de tarifs préférentiels est subordonné à la présentation des justificatifs afférents. À défaut de présentation, l'usager ne pourra se prévaloir du tarif préférentiel.

## **Art 7 - Prélèvement SEPA**

Un mandat dument complété et signé sera conservé par la Direction du centre aquatique. Les prélèvements s'effectueront le 5 du mois.

En cas de rejet de prélèvement, en plus de la mensualité restante due à la Direction du centre, les frais bancaires d'impayés qui en découlent seront à la charge de l'abonné défaillant dans la limite d'un montant forfaitaire de 7 euros par prélèvement rejeté.

## **Art 8 - Réservation des activités**

Depuis l'accueil de l'établissement, ou via le site internet [moncentreaquatique.com](http://moncentreaquatique.com), le client peut réserver un créneau pour une activité proposée dans l'établissement, dans la limite des places disponibles.

L'annulation des créneaux réservés est possible jusqu'à 6 heures avant le début de l'activité réservée. Passé ce délai, toute annulation sera considérée comme une réservation non honorée.

Lorsque 2 activités sont réservées et non honorées par l'usager, l'établissement pourra se réserver le droit de suspendre temporairement l'accès aux activités.

## **Art 9 - Absence de rétractation**

Dans la mesure où le contrat d'abonnement est souscrit sur les lieux de la commercialisation de la prestation, aucun délai de rétractation tel que prévu à l'article L.122-18 et suivants du code de la consommation ne s'applique. Ce contrat lie les parties dès sa signature.

## **Art 10 - Assurances et responsabilités**

Conformément à l'art L.321-1 du code du sport, le centre est assuré pour les dommages engageant sa responsabilité civile, celle des enseignants et de ses préposés.

Toutefois, sa responsabilité ne pourra, en aucun cas, être engagée si le dommage résulte d'une inobservation par les usagers des règles de sécurité prévues dans le règlement de service des différents espaces, de l'utilisation inappropriée des installations et du matériel.

L'usager doit s'assurer qu'il est bien couvert :

En cas de préjudices causés à autrui ou à des biens

Pour les activités qu'il aura choisies

Les vestiaires du centre NUNGESSER ne font pas l'objet de surveillance. Les usagers ne doivent pas laisser leurs affaires personnelles en dehors des casiers prévus à cet effet. Les casiers ne sont en aucun cas des coffres forts. Leur système de fermeture interdit tout dépôt de biens de valeur.

## **Art 11 - Sécurité et hygiène**

La Direction du centre ainsi que ses agents se réservent le droit de refuser l'accès au centre et ses installations à toute personne ne présentant manifestement pas les garanties de propreté, de sobriété et de bonne tenue.

La vente est interdite à tout enfant de moins de 10 ans non accompagné d'une personne majeure ayant autorité.

Lors de l'achat de titre d'entrée, l'usager déclare avoir fait contrôler par un médecin son aptitude à pratiquer une activité sportive.

La Direction du centre attire l'attention des usagers sur le fait que certaines activités au sein du centre peuvent présenter des risques pour leur santé. Le centre déconseille formellement aux usagers en mauvais état de santé ou présentant des problèmes de santé d'ordre cardiaque, respiratoire ou osseux de pratiquer des activités susceptibles d'aggraver leurs troubles médicaux.

L'ensemble des activités se fait sous la surveillance d'une personne qualifiée, ayant un diplôme reconnu pour la pratique de l'activité.

L'usager s'engage par ailleurs à prendre toutes précautions nécessaires pour sa santé, sa sécurité et son hygiène et à respecter les consignes du centre. Il certifie avoir pris connaissance et à se conformer au règlement de service affiché dans le centre et mis à disposition lors de l'achat du titre d'entrée.

## **Art 12 - Prolongation du contrat d'abonnement annuel**

L'abonnement annuel pourra être prolongé en cas d'impossibilité d'utilisation par l'abonné pour cause de santé ou professionnelle qu'il ne pouvait ni prévoir, ni éviter au moment de la conclusion du contrat. Cette cause devra être dument justifiée par un certificat médical de moins d'un mois ou par une attestation employeur ou Pôle emploi. Cette prolongation ne pourra se faire qu'en cas d'empêchement d'une durée minimale de 30 jours et maximale de 3 mois consécutifs.

La demande de prolongation de l'abonnement devra être adressée à la Direction du centre aquatique NUNGESSER par lettre recommandée avec accusé de réception ou déposée en main propre en s'adressant à l'accueil du centre.

## **Art 13 - Résiliation du pass et contrat d'abonnement annuel**

### **Art 13.1 Résiliation à l'initiative de l'abonné**

#### Modalités de résiliation :

Toute demande de résiliation doit être adressée à la Direction du centre aquatique, par lettre recommandée avec accusé de réception ou déposée en main propre et dûment justifiée. À défaut, aucune réclamation ne sera reçue et traitée.

Tout mois commencé étant dû, la résiliation entre le 1<sup>er</sup> et le 15 sera effective dès la fin du mois.

La résiliation entre le 16<sup>er</sup> et le 31 sera effective à la fin du mois suivant.

Le centre procédera alors au remboursement :

- En cas de paiement comptant = remboursement des mois non consommés.

#### Causes de résiliation :

MOTIFS	PREAVIS	JUSTIFICATIFS
Etat de santé impliquant une incapacité de pratique sportive de plus de 3 mois	Aucun préavis	Certificat médical de moins d'1 mois indiquant l'incapacité de plus de 3 mois
Licenciement économique postérieur à l'inscription	Préavis d'1 mois	Justificatif prouvant le changement de situation et indiquant clairement la date de notification (attestation employeurs, Pôle emploi, résiliation de bail)
Mutation professionnelle de l'abonné ou de son conjoint entraînant un déménagement de l'abonné (éloignement de plus de 50km du centre)	Préavis d'1 mois	
Suppression définitive d'un type d'activité rendant impossible l'utilisation de l'abonnement par l'abonné*	Aucun préavis	-attestation de la Direction relative à la suppression de l'activité - extraction du système monétique listant les passages de l'abonné
Changement d'horaire entraînant une impossibilité pour l'abonné de bénéficier de son abonnement**	Aucun préavis	-attestation de la Direction relative à la modification du changement d'horaire - extraction du système monétique listant les passages de l'abonné

\*toute suppression de cette activité dans le planning hebdomadaire du centre. Ne sont pas ici visés le changement d'horaire ou le changement de niveau d'intensité de l'activité.

\*\*l'abonné aura la possibilité de demander la résiliation de son abonnement si le changement d'horaires ne lui permet plus d'utiliser son abonnement, dans aucune de ses composantes.

### **Art 13.2 - Résiliation de l'abonnement flexible**

#### **a) À tout moment avec préavis**

L'abonné pourra résilier son contrat à tout moment avec un préavis en envoyant sa demande par lettre recommandée avec accusé de réception ou en la déposant à l'accueil du centre. La résiliation prendra effet :

A la fin du mois en cours pour toute résiliation entre le 1<sup>er</sup> et le 14

A la fin du mois suivant pour toute résiliation entre le 15 et 31

Ex : si la demande de résiliation est réceptionnée le 10 du mois N, la résiliation prendra effet à la fin du mois N.

Ex : si la demande de résiliation est réceptionnée le 17 du mois N, la résiliation prendra effet à la fin du mois N+1.

#### **b) Suite à une modification des tarifs**

Dans le cas d'une modification des tarifs en cours de contrat, l'abonné sera averti par courrier ou par mail 2 mois avant l'entrée en vigueur des nouveaux tarifs. L'abonné aura la possibilité de refuser cette modification en envoyant par lettre recommandée ou en s'adressant directement à l'accueil du centre au moins 1 mois avant l'entrée en vigueur de ces nouveaux tarifs. Dans un tel cas, le refus entraînera automatiquement la résiliation du contrat d'abonnement. À défaut, les nouveaux tarifs s'appliqueront automatiquement.

### **Art 13.3 - Résiliation-sanction à l'initiative du centre**

Le contrat sera résilié de plein droit par le centre aquatique :

En cas de non-paiement partiel ou total des échéances contractuelles dès 2 échéances

En cas de non-respect du caractère nominatif

En cas de non-respect du règlement de service (tenue inadéquate, non-respect des règles de sécurité...)

En cas de réservation en ligne de créneaux non honorées, à partir de la cinquième réservation non honorée

En cas de comportement de nature à troubler de manière grave ou répétée la tranquillité des autres usagers ou du personnel du centre (notamment propos agressifs, insultants envers les autres usagers ou personnel, actes de détérioration intentionnels...).

L'abonné en infraction se verra interdire l'accès aux installations. La Direction du centre conservera l'intégralité des sommes déjà versées.

### **Art 14 - Réclamation**

Toute réclamation sera adressée au centre aquatique NUNGESSER par lettre recommandée avec accusé de réception, ou déposée en main propre à l'accueil.

En cas de litige, l'utilisateur peut avoir recours à la médiation consommation. Toute demande de remboursement est traitée courant du mois N par le centre aquatique et dans un délai de N+2 mois en sus de la part de notre siège social.

### **Art 15 - Caractère confidentiel des informations nominatives**

Les données à caractère personnel recueillies dans le cadre de ce présent contrat par la Direction du centre NUNGESSER seront utilisées pour la création d'un accès à l'espace bien-être ainsi qu'aux activités et à la gestion du contrat de l'abonné et la transmission d'informations relatives au centre aquatique. Les informations détenues ne pourront être transmises à un organe tiers au groupe sans l'accord exprès et préalable du client.

En application de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les usagers disposent d'un droit d'accès, d'opposition, à la portabilité, de limitation du traitement, de rectification et de suppression des données personnelles les concernant. Toute demande relative à l'exercice de ces droits est à adresser soit par courrier à l'adresse du centre, soit en remplissant le formulaire disponible sur la rubrique « protection des données personnelles » du site internet.